

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2012

---

**RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (N° 245)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 34

présenté par  
Mme Bareigts

-----

**ARTICLE 9 BIS (NOUVEAU)**

I. – Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« contenues dans le code civil et le code de commerce et relatives à l'exonération de la garantie des vices cachés en matière de vente d'immeuble, aux clauses abusives, à l'indemnisation des victimes d'accidents, aux sociétés d'exercice libéral et aux sociétés de participations financières de professions libérales, à la publicité foncière et aux clauses pénales. »

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 2 et 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.